DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE

Commune d'Alleins

PLAN LOCAL D'URBANISME

Planche Globale

Echelle : 1 / 5 500 ème

Légende

- Limite de zone
- Espace Boisés Classés
- Emplacements Réservés (n° / largeur)
- Zone non aedificandi
- Zone non altius tollendi
- Marge de recul de 10 mètres par rapport à l'emprise publique de la liaison inter-quartier
- Canaux
- Secteurs protégés (Article L.151-19 du CU) inconstructible (à l'exception des clotûres sous conditions) - Distance : 8m
- Secteurs protégés (Article L.151-19 du CU) inconstructible (à l'exception des clotûres sous conditions) - Distance : 6m
- Sites Inscrits

PLU approuvé par Délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2016

Modification simplifiée n°1 approuvé par Délibération du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018

Modification simplifiée n°2 approuvé par Délibération du Conseil de la Métropole du

CITADIA



